

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 novembre 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DLH 202** Réalisation sur le groupe « Villette-Stemler », 50 à 56 boulevard de la Villette ; 7, 11, 15, 19, 23, 24, 26 cité Saint-Chaumont (19e), d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service à réaliser par Paris Habitat OPH sur le groupe « Villette-Stemler » (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service à réaliser par Paris Habitat sur le groupe « Villette-Stemler » (19e)

Article 2 : Pour ce programme, Paris Habitat bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum de 734 755 euros ; cette dépense sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec Paris Habitat la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme. Cette convention comportera en outre l'engagement de l'organisme de ne procéder à aucune cession de logement locatif sur le territoire parisien, sauf avis favorable donné par la Ville de Paris en application des articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Article 4 : L'octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts du Prêt à la réhabilitation et pour le Prêt anti-amiante à contracter par Paris Habitat en vue du financement de ce programme fera l'objet d'une délibération ultérieure inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de Paris, détaillant les caractéristiques de ces prêts.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

**Anne HIDALGO**